

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 août 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick

Absentes : Mmes LOBJOIS Corine arrivée à 20H30 (procuration à Fernand Antunes), BOUCETTA Mounia.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES SCOLAIRES
- AFFAIRES FONCIERES
- PLU
- ASSOCIATIONS
- CAMPING
- INTERCOMMUNALITE
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2016 est lu par Mme Mège. Il est approuvé avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

M. Alexis Rossignol précise que l'acquisition des jardinières et panneaux directionnels prévue pour la réception des délégations allemandes et espagnoles a été remise à plus tard en raison des difficultés du fournisseur à honorer la commande.

M. Didier Manuby souligne que les équipements sportifs appartenant à la Société Aubert et Duval à St Georges de Mons font l'objet d'une convention avec la commune de St Georges de Mons.

TRAVAUX :

Cimetière : les travaux ont repris après les congés de l'entreprise.

Foyer rural : Les cloisons et nouveaux placards ont été réalisés en juillet par l'entreprise CPP. L'entreprise SERANGE a terminé les travaux électriques. La société FAURE a modifié le plan incliné à droite de l'entrée du Foyer afin de satisfaire à la réglementation pour accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite. Une résine à l'extérieur en amont des marches a été appliquée. Des ouvertures dans les murs des cages d'escalier ont également été percées pour la pose de fenêtres de désenfumage (préconisation du cabinet SOCOTEC en 2007). Il est prévu la pose d'un carrelage au sol dans le sas d'entrée. L'entreprise Tournobois installera les fenêtres de désenfumage et les blocs-portes. La prochaine réunion de chantier est prévue le mardi 06 septembre.

Assainissement : L'entreprise Besançon va débiter les travaux de la 2^{ème} tranche le 15 septembre prochain.

Colombarium : Suite à des mal-façons au niveau de la construction dans son ensemble, M. Fernand Antunès adjoint a demandé au fournisseur de venir les constater et le columbarium a dû être entièrement démonté pour être réinstallé à la charge de l'entreprise.

Stade municipal : Le cabinet MINES a fourni un projet détaillé sur les emplacements des Ad'ap pour les futurs travaux du stade.

Conduite d'eau potable : Les travaux de réfection de la conduite d'eau vétuste sont en cours au village de Sagnes.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Crédits scolaires année scolaire 2016/2017 : Mme Isabelle Mège adjointe expose les différents besoins éventuels des écoles en livres ainsi que le montant à allouer par classe et par élève. Le Conseil Municipal décide, pour l'année scolaire 2016 /2017 avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, de fixer comme suit les crédits destinés en priorité à l'acquisition de livres scolaires pour les élèves :

- Ecole maternelle : 17.00 € par élève
- Cours préparatoire : 23.00 € par élève
- Cours élémentaire 1^{ère} année : 25.00 € par élève
- Cours élémentaire 2^{ème} année : 27.00 € par élève
- Cours moyen 1^{ère} année et 2^{ème} année : 32.00 € par élève
 - o achat de fournitures administratives :
- Ecole maternelle et école primaire : 80.00 € chacune

Nombre d'heures de l'intervenant musique pour les écoles : Le Conseil municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de fixer à 6 heures le nombre d'heures hebdomadaires de musique à l'école primaire pour l'année scolaire 2016 - 2017.

Activités périscolaires TAP : Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, de fixer à 1H (sauf pour le TAP Sculpture qui est à 2H hebdomadaires) le nombre d'heure hebdomadaire pour chaque intervenant des Temps d'Activités Périscolaires, à compter du 12 septembre 2016 et de signer les conventions avec les intervenants. Mme Isabelle Mège fait part des activités proposées aux TAP dans le cadre de la municipalité : relaxation, théâtre, atelier photos, sculpture, sports...l'offre est variée et destinée à offrir aux enfants des activités de qualité.

Photocopieurs : Mme Isabelle Mège fait le point sur les nouveaux photocopieurs.

Deux ont déjà été installés aux écoles avant la rentrée et celui de la Mairie le sera vendredi prochain.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : - Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- parcelles AY 123 - 184 vendues par l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social au profit de Gaël GREGORIO, (pavillon 275) d'une superficie de 486 m² pour 75 500 €.
- parcelles AY 122 - 184 vendues par l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social au profit de M. Karl SCHWITKY (pavillon 274) d'une superficie de 486 m² pour 75 700 €.
- parcelles AY 120 - 184 vendues par l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social au profit de M. Thomas GANDEBOEUF (pavillon 285) d'une superficie de 505 m² pour 76 600 €.
- parcelle AV 63 vendue par les Consorts ARRIETA au profit de M. Ludwig DZIEDZIC d'une superficie de 968 m² avec habitation pour 105 500 €.
- parcelles AZ 183 - 185 - 187 vendues par les Consorts TOURET au profit de M. Christophe CORREIA et Mme Irina FILIPOVA, d'une superficie de 3 690 m² avec habitation pour 40 000 €.

- autre DIA : Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 5 abstentions : Mme Garrachon ; Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- Parcelles AV 185- 452- 536- 538-588 vendues par les Consorts DOAT au profit de M. et Mme Christophe THENIER, d'une superficie de 418 m² avec habitation pour 120 000 €.

Bâtiment Perol : La vente de l'ensemble du bâtiment a été signée le 25 août dernier pour 22 000 € pour la commune et 3 000€ pour l'agence.

PLU :

Avenant n° 2 : M. le Maire indique au Conseil Municipal que le marché d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme nécessite un ajustement des honoraires, en raison de la reprise partielle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la réalisation d'une réunion publique supplémentaire.

La mission a été confiée au Bureau d'Etudes REALITES pour un montant de 23 500 € HT, complété par l'avenant n° 1 d'un montant de 1 800 €, soit 25 300 € HT. Le Conseil

Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, de signer l'avenant n° 2.

PADD : M. le Maire donne lecture du PADD. Des modifications ont été opérées essentiellement liées aux potentiels projets futurs concernant le tourisme, l'économie et le social et également liées à la volonté de disposer d'une offre pertinente en matière de terrains disponibles afin de permettre l'installation des futures entreprises intéressées.

L'habitat lié au projet Croix Mallet II a aussi été pris en considération.

Zonages : Une réunion publique est prévue en septembre pour la présentation des principales zones. Ensuite, une réunion sera programmée avec les Personnes Publiques Associées pour la présentation du projet PLU. Normalement, l'arrêté du document est prévu en fin d'année et sera suivi de l'enquête publique pour les habitants.

ASSOCIATIONS :

Subventions : attribuées avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, à :

- la Section Voir et Savoir du Foyer rural (concours photos) pour 450 €
- le Club de rugby : Fonctionnement 3 800 € et école de rugby 6 500 € soit un montant total de 10 300 €.

Comité de Jumelage : Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, la prise en charge de la dépense concernant le repas de clôture des cérémonies de Jumelage d'août 2016 d'un montant de 1 400 €. Le Maire adresse ses félicitations au Comité de Jumelage et à son président pour l'organisation réussie des manifestations. Le jumelage s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse avec la participation de nombreux adolescents et jeunes adultes Espagnols, Allemands et Français, symbole d'ouverture du jumelage à la jeunesse et plus largement démontrant l'envie et la capacité à nouer des liens forts avec d'autres pays européens.

Union Musicale : M. le Maire donne lecture du courrier de l'Union Musicale concernant les 80 ans de l'association en 2017 et la demande de subvention exceptionnelle.

CAMPING :

Le diagnostic effectué par SOCOTEC sur le toit du bâtiment des sanitaires a montré la présence d'amiante. Un plan de retrait sera effectué par l'entreprise MAZET qui a été retenue. Une collaboration s'effectuera avec l'entreprise Tournobois pour la mise en place de la nouvelle couverture.

INTERCOMMUNALITE :

Voirie communautaire : M. Laurent Mazon fait un point sur les travaux qui ont été réalisés aux villages du Soulier (les entrées ont été revues), dans la descente de Sagnes et au lotissement les Charmilles avec pose d'une grille et la réalisation d'un puits perdu pour absorber l'eau en quantité abondante lors des orages. Le Conseil donne son accord pour la prise en charge des entrées des riverains au village du Soulier, Manzat-Communauté n'ayant la compétence que pour la chaussée avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Eclairage public de la Zone artisanale de la Plaine des Champs : M. Thierry Meunier signale de nombreux vols dans les entreprises de la zone artisanale. L'éclairage public devrait être allumé sur toute la zone pour une meilleure sécurisation.

M. le Maire annonce une réunion avec le SIEG, il a constaté des délais relativement longs pour la réparation de l'éclairage public.

Note de cadrage : M. le Maire fait lecture de la note adressée par Manzat-Communauté concernant le choix du nom de la nouvelle intercommunalité. Il revient à chaque conseil municipal des communes adhérentes de faire des propositions argumentées avant le 30 septembre 2016. M. De Jésus propose : Bassin économique Les Ancizes-Combronde.

Commission de sécurité de l'EHPAD des Ancizes : Avis défavorable de la Commission de sécurité malgré des réparations.

Travaux salle de sports : M. Alexis Rossignol souhaite savoir quand commenceront les travaux au gymnase du collège. Manzat Communauté adressera un courrier à Mme la Principale du Collège l'informant du démarrage des travaux qui n'auront que peu d'incidence sur la salle de sport.

QUESTIONS DIVERSES :

Remplacement de la Trésorière municipale de Manzat : Suite au départ de Mme Borot, son remplacement est assuré par Mme Beuzit, un point sera fait sur l'effectif de la trésorerie.

Zones blanches en téléphonie mobile : Mme la Préfète et Mme la Députée Christine Pires-Beaune ont informé la commune que le dossier constitué sur les zones touristiques autour de la vallée de la Sioule et du plan d'eau des Fades-Besserve pouvait probablement être retenu dans le cadre de l'appel à projets « 800 sites mobiles stratégiques ».

Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : Madame La Députée Christine Pires-Beaune est intervenue, le FSIL ne serait pas cumulable avec la DETR selon le Préfet de région. Les projets inférieurs à 300 000 € seront certainement refusés.

Festival Bach en Combrailles : Mardi 9 août 2016, un concert était organisé à l'église des Ancizes avec de nombreux spectateurs. En regard du succès rencontré, un concert pourrait de nouveau avoir lieu sur la commune lors de l'édition 2017.

Rentrée des classes : elle aura lieu le 1^{er} septembre.

Réception des Canadiens : l'arrivée des membres de la famille Rossignol/Dumais est prévue le samedi 03 septembre. Une manifestation est organisée avec la plantation d'un érable, une pose de plaque donnée par Monsieur Dumais au village de Comps ainsi qu'un pot de bienvenue (pris en charge par les élus).

Mme Alves signale que depuis la réfection de la chaussée par le Conseil Départemental en août devant l'école maternelle, les marquages au sol pour les stationnements et les passages pour piétons n'ont pas été refaits, ce qui pose un problème de sécurité. M. Le Maire informe qu'il a effectivement alerté le Conseil Départemental sur ces points signalisation.

Numérotation des rues : Mme Alvès signale que des sapeurs-pompiers appelés sur la commune pour une intervention urgente ont eu des difficultés à trouver l'adresse de la victime, ceci en raison de l'absence de numérotation des rues. M. Laurent Mazon sapeur-pompier explique que l'adresse et les informations qui ont transité, étaient erronées pour diverses raisons indépendantes d'un problème de numérotation de rues. Toutefois, M. le Maire annonce la poursuite de la numérotation dès la rentrée, la commission continue son travail.

Repas CCAS : il aura lieu le dimanche 04 septembre au Foyer rural.

Le Reportage « Des Racines et des Ailes » sur l'Auvergne avec des séquences sur Les Combrailles et le viaduc des Fades sera diffusé le 14 septembre sur France 3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.
